



Club Français des Bergers Australiens

Club affilié à la Société Centrale Canine

Association loi de 1901 enregistrée sous le N°W812001320

PROTOCOLE DE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE ET DES COUDES

Le protocole mis en place par le Club Français des Bergers Australiens, ci-après nommé le **CFBA** en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale (DH) et de la dysplasie des coudes (DC) consiste à faire réaliser des radiographies des hanches et des coudes de l'animal sur ordre du propriétaire de l'animal, ci-après nommé le **Propriétaire**, par un vétérinaire choisi par le Propriétaire, ci-après nommé le **Vétérinaire**. Cette radio est ensuite analysée en toute indépendance par un autre vétérinaire choisi par le CFBA et ci-après nommé le **Lecteur**.

Cette démarche comporte **trois étapes** :

Première étape : Réalisation des radiographies

Les radiographies sont effectuées par le **Vétérinaire** en respectant le présent protocole.

Il y a deux types de radiographie :

- La radiographie argentique
- La radiographie numérique

Techniquement, il n'y a aucune différence entre les deux types de radios. La seule différence concerne le support de la radiographie.

La radiographie argentique est obtenue après développement d'un film radiographique exposé aux rayons X. Le **Vétérinaire** la remet au **Propriétaire**. Le **Vétérinaire** a également la possibilité d'imprimer sur un film radiographique transparent la radiographie numérique et, dans ce cas, la remet au **Propriétaire**.

La radiographie numérique est enregistrée au format DICOM dans l'ordinateur du **Vétérinaire**. Puis, celui-ci a transfère sur le serveur réservé aux vétérinaires : <https://www.myvetsxl.com/>

Deuxième étape : Demande de lecture

Le **Propriétaire** remplit le formulaire informatisé de demande de lecture officielle disponible sur le site du **CFBA**, y joint les pièces nécessaires et effectue le paiement. De plus, pour les radios argentiques ou numériques imprimées, le **Propriétaire** les envoie au **CFBA**. Tant que cela n'est pas fait, il n'y a pas de lecture de radio et le temps perdu n'est pas imputable au **CFBA**.

Ni le **Vétérinaire**, ni le **Propriétaire** n'envoient de radio ou de fichier au **Lecteur**. Celle-ci serait systématiquement rejetée par le **Lecteur**, des consignes ont été données en ce sens. Tout contact entre le **Lecteur** et le **Propriétaire** est proscrit.

Troisième étape : Lecture de la radiographie

Le **CFBA** se charge de faire lire les radios par le **Lecteur**, collecte les certificats de lecture, les fait enregistrer dans la base de données de la Société Centrale Canine (SCC) et communique le résultat au **Propriétaire** par courriel et lui réexpédie sa radiographie argentique ou numérique imprimée. Aucun résultat n'est transmis par téléphone.

**PROTOCOLE EN ACCORD AVEC LA DIRECTIVE FCI POUR LE DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE
DE LA HANCHE (DH) ET DES COUDES (DC) - COPENHAGUE (18 MARS 2006)**

- 1 - L'âge minimal pour le dépistage de la DH et de la DC est de 12 mois.
- 2 – Le chien radiographié doit être clairement identifié par tatouage ou puce électronique. Cette identification, obligatoirement portée sur l'image radiographique doit correspondre à celle figurant sur le pedigree et la carte I-Cad.
- 3 – L'identification du film doit comprendre le numéro d'identification de l'animal (tatouage ou puce électronique), sa date de naissance, son sexe, son nom, sa race, son N° LOF, la date de réalisation du cliché, une latéralisation Droite/Gauche, le nom du vétérinaire, son numéro d'inscription à l'Ordre. Lors de radiographie argentique ou numérique imprimée, ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion du film radiographique. Tout rajout à posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme.
- 4- En cas de radiographie numérique, les deux seuls formats autorisés sont soit l'impression sur film radiographique transparent, soit le transfert par le Vétérinaire du fichier DICOM sur le portail internet <https://www.myvetsxl.com/>. (Le transfert des images, sous un autre format ou un autre support tel un CD, clé USB ou par courriel, ne sont pas acceptés). Le taux maximal de réduction de la taille de l'image est de 25%.
- 5 – Le Propriétaire approuve en ligne la déclaration attestant que son chien présenté à la radiographie est bien celui correspondant aux indications précédentes. Il certifie que l'animal n'a pas déjà fait l'objet d'un examen radiographique en vue du dépistage de la DH ou de la DC (sauf si le nouvel examen fait suite au rejet du cliché précédent par le lecteur officiel ou par la commission d'appel). Le Propriétaire autorise l'utilisation du résultat par le CFBA et sa communication à la SCC. Il certifie que son chien n'a, à sa connaissance, pas été l'objet d'une intervention chirurgicale susceptible de modifier le développement des articulations coxo-fémorales ou de ses coudes.
- 6 – Il est impératif que le chien soit anesthésié ou sous sédation profonde afin d'assurer une bonne myorésolution (circulaire FCI 81/2007 du 02/07/2007).
- 7 – Une attestation de contrôle d'identité du chien doit être rédigée par le Vétérinaire. Ce document précise les conditions de réalisation de l'examen (sédation, anesthésie générale, substances et doses utilisées, poids de l'animal). (cf. en pièce jointe le modèle SCC)
- 8 – Les radiographies argentiques ou numériques imprimées sont renvoyées par le CFBA au Propriétaire. Les radiographies numériques restent archivées sur le portail internet. <https://www.myvetsxl.com/>
- 9 – Le classement du chien concernant la DH s'effectue sur une radiographie en incidence ventro-dorsale, bassin parfaitement de face, fémurs parallèles entre eux et à l'axe du rachis. Les patelles situées au centre des trochlées fémorales, et leur projection doit croiser la ligne qui rejoint les sésamoïdes supra-condyliens. Pour la DC, Les deux coudes doivent impérativement être radiographiés et soumis à une lecture simultanée. Chacun des clichés correspondants doit indiquer s'il s'agit du coude droit ou gauche. Trois incidences sont nécessaires :
 - Une incidence médio-latérale (« profil »), le coude étant en flexion maximale
 - Une incidence médio-latérale (« profil »), coude en extension complète

- Une incidence crânio-caudale (« face »), l'avant-bras et la main de l'animal étant placés en rotation interne de 25 à 30° environ, coude à plat sur la table de radiographie

10 – La taille du film pour la DH utilisé doit permettre de visualiser le bassin et les deux genoux. La qualité technique de la radiographie doit permettre un examen précis des articulations coxo-fémorales. Le rebord acétabulaire dorsal doit en particulier être nettement visible.

Pour la DC, Les radiographies sont réalisées sans grille, la cassette (de préférence une cassette type cassette à mammographie) étant placée directement sur la table, sous le membre de l'animal (en cas d'ostéophytose, une mesure de la taille des ostéophytes sur le cliché participe au classement de l'animal : il est donc important d'éviter tout agrandissement qui résulterait d'une augmentation de la distance cassette-membre). Après développement des clichés en incidence médio-latérale, la position est contrôlée en vérifiant la bonne superposition des deux condyles huméraux. Sur le cliché en flexion maximale, le bec de l'olécrane doit être parfaitement dégagé de la fosse olécranienne. Sur le cliché en incidence crânio-caudale, la rotation de l'avant-bras doit permettre de dégager le processus coronoïde de l'épiphyse proximale du radius. La qualité technique du cliché doit être parfaite pour permettre une bonne analyse : tous les contours articulaires et la structure osseuse doivent être parfaitement nets.

11 – Si la radiographie ne correspond pas aux spécifications énoncées ci-dessus, le Lecteur la rejettera.

12 – Le Lecteur des radiographies choisi par le CFBA est le Dr Eric GOYENVALLE (N° d'Ordre : 23384)

13 – Seul le Propriétaire a la possibilité de faire appel de la lecture de radio. Des procédures d'appel agréées par la SCC existent. Pour cela le Propriétaire se reporte aux instructions disponibles sur le site du CFBA et de la SCC. Si une lecture de dysplasie de la hanche a déjà été faite dans un autre Kennel Club National, et que les résultats sont différents, il existe une procédure d'appel au niveau de la FCI. Se renseigner auprès de la SCC.

Protocole rédigé le 03 aout 2022,

Signé par le Président du CFBA, Jean-Marie Blusseau Bourcier

Vu, le Lecteur, le Dr Eric Goyenville